

Rubik : les pièges à éviter

Mesdames, Messieurs,

Les trois accords « Rubik » ont eu l'avantage de réduire la pression de l'UE sur la Suisse en matière de secret bancaire. Ils ont aussi ralenti la poursuite de procédures à l'encontre de banquiers pour complicité à l'acte d'évasion fiscale des clients. Ces accords présentent toutefois des pièges dont il faudra tenir compte dans les négociations en cours ou à venir avec d'autres pays. Nous pensons surtout à l'Italie. Cet exposé entend uniquement évoquer quelques écueils à éviter.

1. Accès au marché

La signature de l'accord « Rubik » est l'occasion, peut-être unique, d'améliorer l'accès au marché du pays cocontractant. Si on ne saisit pas cette opportunité, la banque suisse pourrait être soumise à la contrainte d'appliquer des retenues libératoires ou de prévoir un échange automatique d'informations alors même qu'elle ne peut pas rechercher activement de nouveaux clients ou servir activement des clients existants. L'accès au marché devient ainsi une exigence à la raison d'être de l'accord : sans l'accès au marché, « Rubik » est un simple accord de mise en conformité fiscale de la clientèle existante, sans aucune vision pour l'avenir. On nous rétorque parfois que les Etats de l'UE n'ont pas la souveraineté pour négocier un accord sur ce point. Nous pensons au contraire, et dans l'attente de MiFID II, qu'il existe des domaines de négociation qui sont possibles. Le plus souvent, les restrictions posées par les Etats de l'UE à la faculté de prospecter ou de servir activement le client sont issues de simples interprétations faites par les autorités de surveillance, d'où la disparité de situations entre les différents Etats qui nous entourent. A des Etats assez libéraux, comme le Luxembourg, le Royaume-Uni ou les Pays-Bas s'opposent des pays très restrictifs comme la France, la Belgique ou le Portugal. Les accords devraient ainsi garantir des voies de pénétration dans le respect des directives européennes.

2. Désavantage concurrentiel

Les accords « Rubik » ne sauraient avoir pour résultat de mettre la banque suisse dans une position de désavantage concurrentiel qui aurait pour conséquence que la Suisse perdrait tout attrait pour la clientèle domiciliée dans l'Etat cocontractant. Dans cette hypothèse, l'accord signifierait la perte complète du marché en question. Les accords « Rubik » signés à ce jour présentent les caractéristiques suivantes : les taux d'imposition libératoire sont supérieurs aux taux d'imposition pratiqués dans l'Etat, la faculté d'opter pour l'impôt libératoire anonyme ne concerne que les clients existants. Nous avons un problème de

compétitivité, surtout lorsque l'Etat cocontractant ne connaît pas en son sein l'échange automatique d'informations entre ses banques locales et les autorités fiscales.

3. Coûts

L'implémentation des accords « Rubik » engendre des coûts considérables pour les établissements suisses, notamment pour ce qui est des développements informatiques. Certaines banques de petite et moyenne taille ont d'ores et déjà pris la décision de renoncer à la clientèle domiciliée dans les trois Etats signataires de « Rubik ». Ces banques vont demander à leur clientèle allemande, autrichienne et du Royaume-Uni de clôturer leurs comptes d'ici à la fin de l'année. Les accords « Rubik » ne prévoient aucune prise en charge de ces coûts par les Etats bénéficiaires. Etant donné que les banques agiront à titre d'agents des autorités fiscales étrangères, une participation aux coûts pourrait être envisagée.

4. Vision générale

La conclusion d'accords « Rubik » avec des pays de l'UE devrait être l'occasion de discuter l'ensemble des pressions que cet Etat exerce ou peut exercer à l'encontre de la place financière suisse. L'Etat cocontractant devrait ainsi s'engager à soutenir la Suisse dans les discussions actuelles et futures concernant les directives AIFM et MiFID II. Un appui au niveau de l'OCDE nous semble aussi faire partie de cette approche globale. En l'absence de garanties appropriées, l'Etat cocontractant pourrait bénéficier de l'accord tout en continuant d'attaquer la Suisse à l'OCDE ou à tout autre niveau.